



A Metz, le 28 novembre 2024.

A l'attention de M. **TOUVET**

Préfet de la Moselle

**Objet : Préavis de grève pour la journée du 5 décembre 2024, de 0 à 24h, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie du Val-de-Marne**

Monsieur le préfet,

Pour parer à la crise des finances de l'état le ministre de la Fonction publique Guillaume Kasbarian cherche à réaliser de nouvelles économies par la mise en place de mesures anti-fonctionnaires. Il a à cette fin dénoncé l'absentéisme dans la Fonction publique, et annoncé plusieurs mesures injustes, surtout mises en relation avec le gel du point d'indice depuis dix ans et « le vol de jour de congés » opéré lors de la mise en place de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

De récents rapports établissent qu'au contraire de ses déclarations, non seulement l'absentéisme n'a pas augmenté dans la Fonction publique, mais qu'il continue d'être sensiblement identique à celui du privé.

Le ministre parle avant tout d'un projet de « débureaucratization de la France », le but, à peine caché, derrière ces annonces est limpide : réduire les dépenses de l'état au détriment des fonctionnaires et des usager.e.s. Il ne s'agira pas d'appliquer de bonnes pratiques ou d'améliorer le service à l'administré.e, mais bien de réduire l'action publique au profit du secteur privé. Les agent.e.s sont frappés de pleins fouets par des baisses d'effectifs, la précarisation et une dégradation de leurs conditions de travail et de santé. Ils en font les frais au quotidien ainsi que les usager.e.s, les citoyen.nes, privés de leurs droits en matière de santé, d'éducation, d'accès au sport, à la culture, à des infrastructures publiques...

Dans le même temps, c'est plus de 150 000 suppressions d'emplois annoncées par des entreprises, alors même que certaines d'entre elles réalisent des bénéfices et touchent

une aide inconditionnelle de l'état via le CICE cumulés à des baisses de cotisations patronales qui constituent une nouvelle asphyxie des services publics.

Il n'est donc pas entendable que les dettes du privé et l'incapacité de gestion se répercutent sur les collectivités territoriales. De plus, l'Etat ne cesse de leur transférer des missions sans aucune augmentation de la dotation globale mettant en péril le service d'aide à la personne, l'aide sociale à l'enfance, le versement des aides individuelles de solidarités.... Ces dernières ne cessent d'être pointées du doigt et leurs budgets inspectés sous toutes les coutures tandis que les grandes entreprises alimentées par l'argent public sans contrepartie, suppriment de l'emploi et versent des émoluments records à leurs actionnaires !

Protéger le service public, en mesurer l'efficacité et son caractère indispensable, ce n'est pas difficile : au lieu de regarder son coût, il suffit de regarder ce qu'il rapporte ! C'est un bien commun, un investissement pour l'avenir de notre société.

C'est pourquoi la coordination syndicale départementale appelle l'ensemble des agent.e.s de la Moselle à une première journée de mobilisation, **le 5 décembre 2024, de 0 à 24h**, y compris par la grève et la manifestation, afin que le gouvernement Barnier et son ministre de la Fonction publique renoncent immédiatement :

- **Aux 3 jours de carence dans la fonction publique,**
- **À la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,**
- **Au non-versement de la GIPA**
- **A la suppression de milliers de postes**
- **A la réduction de la dotation globale sur le dos des agent.e.s publics**

Nous exigeons aussi :

- **L'abrogation de la réforme des retraites**
- **Des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,**
- **Des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent.e.s contractuel.les,**
- **L'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et un rattrapage en raison de l'inflation sur les dix dernières années et l'augmentation des pensions**
- **La refonte des grilles indiciaires afin de permettre un vrai déroulement de carrière et de promotion,**
- **L'effectivité de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et la mise en place de réelle sanction des collectivités qui ne la respectent pas**
- **L'abandon des orientations du projet de loi dit « Guérini ».**